

Démarche concertée de mise en valeur du Saint-Laurent dans Portneuf / fiche-projet sommaire

Objet : PROJET CONCERTÉ « CONNECTER LES CŒURS DE VILLAGE » - IMPLANTATION DE PARCOURS PIÉTONNIERS DANS LES MUNICIPALITÉS DU LITTORAL PORTNEUVOIS (CHEMIN DU ROY)

Contexte : Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche concertée sur la mise en valeur du Saint-Laurent touristique dans Portneuf. Il est l'un des projets priorités dans le rapport sur la mise en valeur du Saint-Laurent touristique dans Portneuf.

Les objectifs du projet : La prémisse de base qui a mené à ce projet est le fait que les visiteurs qui parcourent le chemin du Roy et veulent découvrir les cœurs de villages ne savent pas toujours vers où aller une fois rendu à destination. À partir de ce constat, les objectifs suivants ont été ciblés.

- Connecter les noyaux villageois du chemin du Roy et le fleuve à travers des parcours piétonniers intégrant des éléments d'intérêt (patrimoine, attraits, quais, commerces, autres) dans une perspective d'optimiser les retombées économiques et touristiques;
- Offrir aux visiteurs une expérience structurée de façon à faciliter et enrichir la découverte des noyaux villageois;
- Viser des interventions intégrées et des éléments uniformisés afin d'offrir une expérience globale aux visiteurs et une mise en marché commune et profitable pour tous, tout en maintenant l'identité de chacun des milieux.

Description sommaire : Concrètement, le projet consiste en l'implantation de parcours piétonniers signalisés dans les cœurs de villages du chemin du Roy. Ces parcours permettront la découverte des noyaux villageois en connectant les principaux éléments d'intérêts et le fleuve à travers une boucle piétonne structurée. Le projet tient compte du fait que les Villes de Neuville (Parcours du Bourg Saint-Louis) et Donnacona (Parcours historique) ont déjà implanté un parcours. Il reste donc l'implantation dans les cœurs de village de Cap-Santé, Portneuf, Deschambault et Grondines. Les principaux éléments du projet sont les suivants :

- Parcours piétonnier avec marquage au sol pour signaler le tracé;
- Parcours soutenus par un audioguide (baladodiffusion) pour chacun des parcours en utilisant la plate-forme IZI-Travel;
- Définition des tracés et des thèmes par les municipalités;
- Embauche d'une ressource contractuelle commune pour la recherche/rédaction/intégration des contenus et élaboration des audioguides;
- Possibilité d'implantation de bornes d'accès gratuit au Wi-Fi dans les zones de parcours non couvertes;
- Mise en marché commune des parcours (incluant Neuville et Donnacona).

